Personnels Administratifs (C, B et A)

Travaux visant la reconnaissance, la valorisation des parcours de carrière et revalorisations indemnitaires…

S'agissant de la reconnaissance due aux Personnels administratifs, **l'UNSa Justice** reste cohérente et fidèle à ses revendications dans ses démarches. Et ce ne sont pas les pseudos discussions ouvertes par le ministre de la Fonction publique qui permettrons d'avancer concrètement pour les personnels corps communs.

Par conséquent, **l'UNSa Justice** garde de cap et maintient l'urgence d'avancer au sein du périmètre Justice et cela malgré le principe de corps interministériels.

En fin d'année dernière, elle avait une nouvelle fois alerté sur l'urgence de faire bouger les lignes concernant les personnels corps communs du ministère de la Justice, au regard des leviers à la main de notre périmètre ministériel.

Après avoir martelé cette priorité, le budget du ministère de la Justice comporte une enveloppe indemnitaire de 10 Millions d'euros afin de revaloriser en 2025 les personnels corps communs administratifs (C, B et A) ainsi que les adjoints techniques corps communs.

Pour l'UNSa Justice, c'était le premier sujet à acter, car sans budget dédié cela ne servirait à rien de discuter !

Par ailleurs, en réponse à nos sollicitations et demandes, Gérald DARMANIN a mandaté le secrétariat général pour ouvrir des négociations avec les organisations syndicales ministérielles avec à la clé, la mise en œuvre de dispositions dès cette année et une projection pluriannuelle qu'il souhaite cranter dans les prochains projets de Loi de finances (2026 et suivants…)

C'est dans ce cadre et selon les termes de ce mandat, que le secrétariat général convie depuis le mercredi 5 février, les organisations syndicales représentatives à une série de réunions qui s'achèvera en juin.

L'objectif est de fixer les mesures pouvant être mises en œuvre dès cette année et celles à budgétiser dans le cadre du PLF 2026 et des suivants.

Le 5 février dernier, **l'UNSa Justice** a réitéré ses revendications indemnitaires *(fin de la minoration de l'IFSE à la DAP et revalorisation pour tous des dispositions de gestion de l'IFSE / CIA et du taux de PSS…)*, mais aussi de promotions de C en B et de B en A avec des taux de promotions boostés et des plans de requalification pour et C ainsi que pour les B ; des dispositions dérogatoires pour les avancements de grades pour les 3 catégories. Il est également temps de mettre fin à l'écrêtage en permettant le paiement ou la récupération des heures supplémentaires faites et en recrutant suffisamment de personnels sur la base d'organigrammes de référence dans toutes les directions en administration centrale comme en services déconcentrés.

Concrètement, s'agissant de l'enveloppe indemnitaire de 10 Millions d'euros pour cette année, l'UNSa Justice a tout d'abord rappelé sa revendication visant à obtenir une revalorisation pluriannuelle.

C'est-à-dire, l'engagement de la Chancellerie à hauteur minimale de 10 Millions d'euros de revalorisation indemnitaire pour les mêmes personnels sur les exercices budgétaires 2026 et 2027, indépendamment du chantier sur les promotions de grades et de corps pour tous, ainsi que d'un nouveau plan de requalification que nous revendiquons pour les C en B à hauteur minimale de 1 000 promotions (pérennes et dérogatoires) sur 3 ans (2026-2028) au-delà des promotions de C en Greffier, et un plan de requalification pour les Secrétaires Administratifs en Attachés.

S'agissant de l'exercice 2025 et la négociation relative à la ventilation des 10 Millions d'euros acté au budget**, lors de la réunion du 4 avril dernier, l'UNSa Justice** a avancé sa proposition en portant celle-ci sur le plan triennal, c'est-à-dire :

- **Pour les Adjoints Administratifs et Techniques corps communs, l'UNSa Justice exige que l'augmentation porte sur l'IFSE et non sur le CIA et que celle-ci soit pour cette année, à minima de + 600 € bruts annuels à compter du 1er janvier 2025. Portée sur 3 ans consécutifs, la revalorisation de l'IFSE serait alors de + 1 800 € Bruts.**
- **Pour les Secrétaires Administratifs, l'UNSa Justice exige que l'augmentation porte sur l'IFSE et non sur le CIA et que celle-ci soit pour cette année, à minima de + 700 € bruts annuels à compter du 1er janvier 2025. Portée sur 3 ans consécutifs, la revalorisation de l'IFSE serait alors de + 2 100 € Bruts.**
- **Pour les Attachés d'Administration, l'UNSa Justice exige que l'augmentation porte sur l'IFSE et non sur le CIA et que celle-ci soit pour cette année , à minima de + 830 € bruts annuels à compter du 1er janvier 2025. Portée sur 3 ans consécutifs, la revalorisation de l'IFSE serait alors de + 2 500 € Bruts.**

L'UNSa Justice revendique simultanément pour l'ensemble des corps que les socles des groupes d'IFSE soient réévalués à la hauteur de la revalorisation année par année.

L'UNSa Justice revendique par ailleurs et cela indépendamment de la revalorisation de l'IFSE, la PSS *(prime de sujétions spéciales)* pour tous les corps communs, ainsi que sa revalorisation pour celles et ceux qui en bénéficient déjà (DAP) sans oublier la suppression de la minoration de l'IFSE qu'elle entraîne.

L'UNSa Justice a aussi précisé à l'administration qu'elle n'était pas favorable à la répartition d'une partie de l'enveloppe indemnitaire pour faire de la NBI. D'une part, par ce que cela viendrait très lourdement impacter la revalorisation de l'ensemble des corps communs et en particulier des C, et d'autre part, parce que cet outil indemnitaire est lié exclusivement à des fonctions et responsabilités et par conséquent, il ne permettrait qu'à quelques-uns de la percevoir. Il est aussi bon de savoir que le bénéfice de la NBI est plus que relatif en matière de retraite (ex. pour 10 points de NBI perçues pendant 10 ans, cela représente un droit à pension de moins de 10 € bruts/mois).

Nous avons rappelé notre exigence de mettre en œuvre ces mesures à compter du 1er janvier 2025 avec une mise en paiement le plus tôt possible.

L'UNSa Justice a aussi mis l'accent sur la revalorisation des agents publics contractuels, qui pour beaucoup occupent des fonctions et conduisent des missions identiques à celles des fonctionnaires sans pour autant avoir de revalorisation au-delà de la modeste disposition triennale conditionnée par certains critères d'appréciation. Nous souhaitons que les PLF 2026 et suivants puissent prendre en compte leur revalorisation.

L'UNSa Justice
l'action utile !

Paris, le 5 mai 2025,

Le Secrétaire général,
Jean-François FORGET